

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---

DECRET N° 69-287/PR-MAE

du 15 Novembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR/SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU la Loi n° 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey ;
- VU le Décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret n° 59-224 du 15 Décembre, créant une allocation familiale en faveur des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret n° 62-86/PR du 26 Février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Antoine ANDRE est nommé, pour compter du 20 août 1967, Directeur des Relations Economiques et Accords Commerciaux au Ministère des Affaires Etrangères (régularisation).

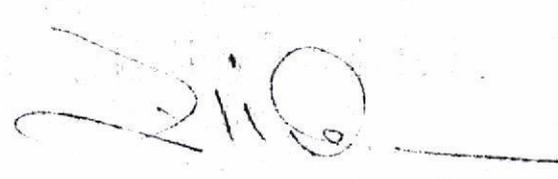
..//..

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

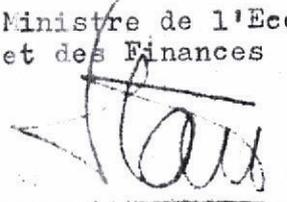
Fait à COTONOU, le 15 Novembre 1969
par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères


Davouda BADAROU


EMILE-DERLIN ZINSOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Stanislas Y. KPOGNON

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MAE 6 - Ministères 9 - SGG 4 - SGM 10
SGPR-IAA-DCCT-DH-Gde Chanc. 5 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Intéressé 1
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DFP 2 -
DGAE 1 - Chamb. Com. 4 - JORD 1.